



Dans un contexte international caractérisé par une régression favorable ces dernières années des indicateurs du SIDA, le Burkina Faso, dont les résultats dans la lutte contre la maladie sont appréciables, se fixe maintenant pour objectif de rendre ordinaire la pandémie en travaillant à gommer les effets stigmatisants chez les personnes vivant avec le VIH. Pour ce faire, le gouvernement burkinabè a déjà pris un certain nombre de mesures visant à éliminer toutes formes d'exclusion des malades et à faciliter leur prise en charge.

Parmi les mesures prises par les pouvoirs publics burkinabè en faveur des personnes souffrant de la « Maladie du Siècle » figure le décret portant Etude prospective sur le VIH/Sida au Burkina Faso. Adopté en conseil des ministres du 29 décembre dernier, ce décret vise en effet à faire considérer le VIH/Sida comme une maladie ordinaire, à mettre fin à toutes les formes de discriminations vis-à-vis des patients du Sida en matière de prise en charge. Avec l'application effective de cette mesure, les Personnes vivant avec le VIH (PV/VIH) deviennent des malades comme les autres et ne devraient plus, en principe, avoir des difficultés pour accéder aux soins.

Le décret du 29 décembre vient en quelque sorte renforcer la mesure portant gratuité des ARV qui rencontrait par moments des problèmes d'application sur le terrain.

Mieux, c'est la lutte à tous les niveaux contre la pandémie qui se trouvera boostée. Parce que, si tous les séropositifs sont pris en charge, il n'y a plus objectivement de raison pour que des gens n'aillent pas se faire dépister. Et si tout le monde se fait dépister, c'est la maladie qui est de facto maîtrisée parce que l'on connaîtra à peu près le nombre de PV/VIH qui seront suivi médicalement et mis à l'abri des comportements à risques pour eux-mêmes et pour la communauté.

Dans cette perspective, si tout le monde fait le jeu, l'on devrait s'attendre normalement à des indicateurs plus favorables sur la question pour le Burkina qui, il faut le relever, a des résultats appréciables à son actif. En effet, l'Etat burkinabè, dès la reconnaissance de l'épidémie en 1986, a mené des concertations avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et a pris des orientations politiques en vue d'une meilleure connaissance de la pandémie et d'une riposte efficace. Toute chose qui a abouti au recul de la maladie dans le pays, avec un taux de séropositivité qui est passé de 7,17% en 1987 à 1,6% en 2008.

Aussi encourageants soient-ils, ces acquis doivent être davantage confortés, à travers notamment le renforcement des actions dans les régions où le taux de prévalence du VIH/Sida est plus élevé que celui au niveau national. En outre, dans un environnement de crise caractérisé par le tarissement des sources de financement externes, l'accent doit être mis sur la mobilisation des ressources internes et la bonne organisation des acteurs nationaux de la lutte contre la pandémie.

C'est en maintenant le cap sur ces aspects que le Burkina arrivera à bien exécuter son cadre stratégique 2011-2015 et à s'inscrire durablement dans la tendance actuelle marquée par une régression favorable des indicateurs du Sida dans le monde. Ainsi, selon le dernier Rapport de l'Onusida, le nombre annuel de nouvelles infections (2,6 millions en 2009) a reculé de 20% sur les dix dernières années, et celui des décès dus au Sida (1,8 million en 2009) a chuté dans les mêmes proportions en cinq ans.

Grégoire B. BAZIE

Source: Lefaso.net